

Projet 2.2 Annexe

**NOTE DE SYNTHÈSE
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
CCAS DE MARCK**

SOMMAIRE

Introduction

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1. Les recettes réelles d'investissement

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios financiers

INTRODUCTION

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées et constate les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de gestion courante du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elles concernent notamment :

- Les charges de fonctionnement du service du CCAS (fournitures de bureau, frais de téléphonie, location de copieurs, affranchissement, produits d'entretien, charges de fluides ...);
- L'épicerie sociale ;
- Le colis de Noël et le repas annuel offerts aux Aînés Marchois ;
- Les diverses bourses gérées par le CCAS (bourse au permis, bourse à l'accession à la propriété, bourse à la mobilité internationale) ;
- L'hébergement et la maintenance du logiciel de gestion des loyers ;
- Les charges de personnel ;
- Autres dépenses (transport de personnes âgées et de personnes handicapées ...).

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir du CCAS.

Le CCAS pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Deux budgets annexes sont rattachés en 2024 au budget du CCAS :

- Le budget annexe relatif au fonctionnement du Foyer des Personnes Âgées de l'Âge d'Or (FPA) ainsi qu'à l'organisation des repas améliorés ;
- Le budget annexe « Résidences Logements pour Personnes Âgées » créé au 1^{er} janvier 2022 pour la gestion de nouvelles résidences logements pour personnes âgées par le CCAS.

Ces budgets annexes feront l'objet d'une note synthétique distincte de la note synthétique du CCAS.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2024 du CCAS.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

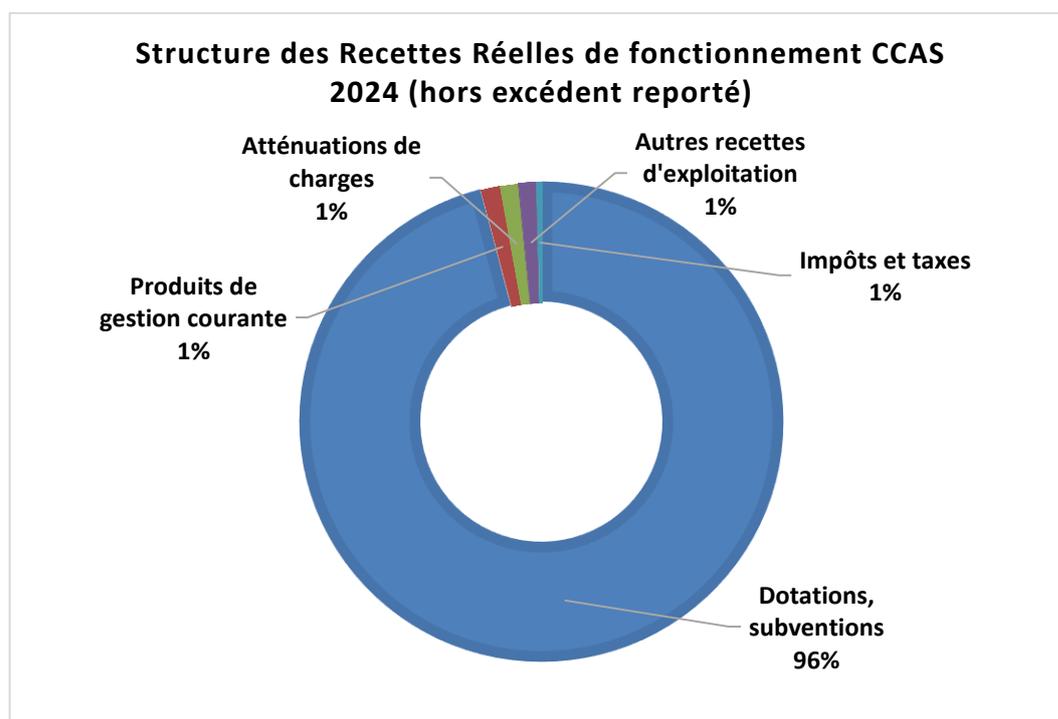
La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante du CCAS.

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, on retrouve :

- Les dotations, subventions et participations ;
- Les produits de gestion courante ;
- Les atténuations de charges ;
- Les autres recettes d'exploitation ;
- Les impôts et taxes.

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 319 283,30 € (hors excédent reporté), elles étaient de 326 846,62 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :



Synthèse des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté)

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Dotations, subventions et participations	314 079 €	287 587 €	306 310 €	6,51%
Produits exceptionnels (2022 et 2023)	13 550 €	4 937 €	0 €	-100,00%
Produits spécifiques (2024)				
Atténuations de charges	7 606 €	4 345 €	3 896 €	-10,34%
Impôts et taxes	0 €	25 243 €	1 045 €	-95,86%
Autres recettes d'exploitation	4 125 €	4 735 €	3 835 €	-19,00%
Produits de gestion courante	0 €	0 €	4 198 €	-
Total Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté N-1)	339 360 €	326 847 €	319 283 €	-2,31%

En 2024, les dotations, subventions et participations concernent des subventions versées par le Département pour les projets « Référent RSA » et « accompagnement socio-professionnel » et l'association Solidarité Alimentaire France pour le fonctionnement de l'épicerie sociale. La subvention communale s'est élevée à 286 627,41 € représentant 90 % des recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté 2023.

Les atténuations de charges concernent la constatation du stock de l'épicerie sociale au 31 décembre 2024.

Les impôts et taxes concernent le reversement par la ville de Marck d'un tiers de ses recettes perçues au titre des impôts sur les cercles de jeux en 2024.

Les autres recettes d'exploitation concernent les produits issus de la régie de recettes de l'épicerie sociale, les recettes issues du repas organisé en septembre (non gratuit pour les conjoints ayant moins de 65 ans), le reversement par la ville de Marck d'un tiers des produits des concessions cimetières et le remboursement de charges fonctionnelles par les budgets annexes du CCAS.

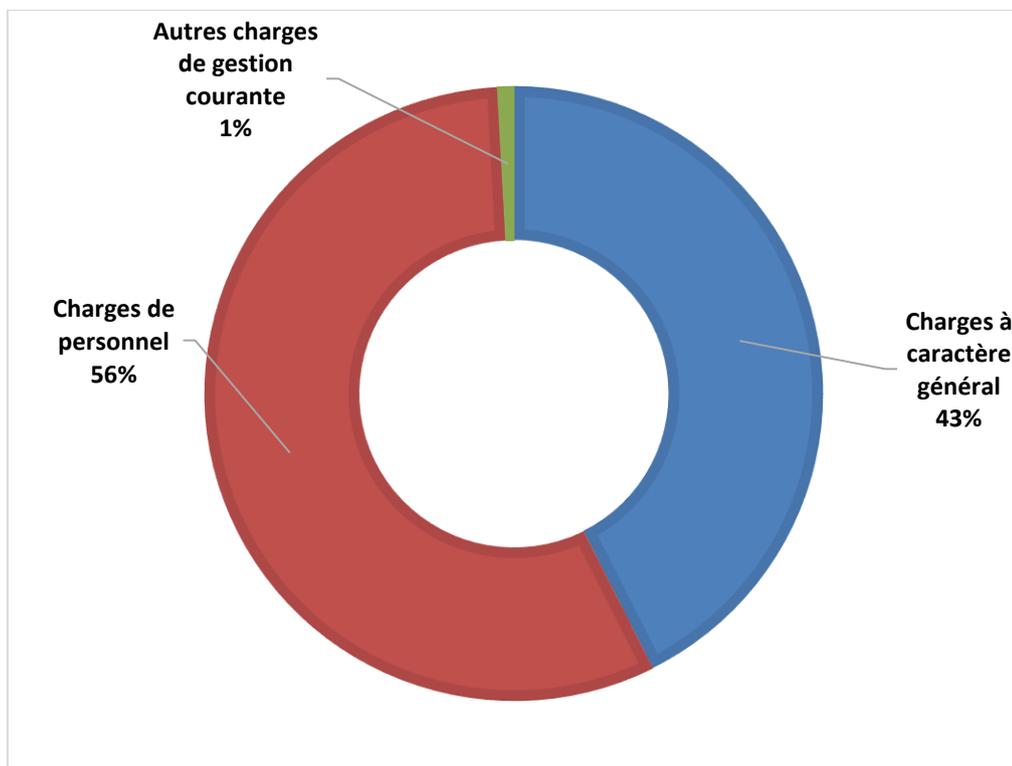
1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes du CCAS :

- Les charges à caractère général ;
- Les charges de personnel ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 314 510,62 € ; elles étaient de 326 253,61 € en 2023. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement 2024



Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2022	2023	2024	2023-2024 %
Charges à caractère général	134 940 €	138 128 €	133 969 €	-3,01%
Charges de personnel	164 794 €	179 492 €	177 876 €	-0,90%
Autres charges de gestion courante	7 782 €	3 616 €	2 665 €	-26,29%
Charges exceptionnelles	14 000 €	5 018 €	0 €	-100,00%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	321 516 €	326 254 €	314 511 €	-3,60%

Les charges à caractère général concernent les dépenses liées au fonctionnement de l'épicerie sociale, les frais de transport des personnes âgées et de personnes handicapées, le colis de Noël et le repas annuel offerts aux Aînés Marckois ainsi que les charges de fonctionnement du service du CCAS.

Les charges de personnel représentent en 2024 56,55 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses ont faiblement progressé malgré l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024 du fait de la modification de la clé de répartition des charges de personnel entre le CCAS et ses budgets annexes. Elles concernent les frais de mise à disposition de personnel communal par la ville de Marck, la prestation de l'artiste animant le repas annuel offert aux Aînés Marckois et les cotisations URSSAF pour les membres du conseil d'administration.

Les autres charges de gestion courante concernent essentiellement les frais d'accès à différentes plateformes (logiciels Epicerie Sociale et Gestion des Loyers) et les différentes bourses versées qui se déclinent comme suit :

- 5 bourses « Permis de conduire » pour un montant total de 850 € ;
- 1 bourse « Mobilité internationale » d'un montant de 700 €.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et des dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets du CCAS.

2.1. Les recettes réelles d'investissement

En 2024, le CCAS a perçu 637,24 € au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

2.2. Les dépenses réelles d'investissement

En 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 815,60 €. Elles concernent l'achat de deux ordinateurs ainsi que deux logiciels pour les bureaux du CCAS et l'épicerie sociale.

3. RESULTATS DE L'EXERCICE

Réalisations de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	319 627,19 €	319 283,30 €	-343,89 €
Section d'investissement	1 815,60 €	5 753,81 €	3 938,21 €
Total	321 442,79 €	325 037,11 €	3 594,32 €

Résultats 2023 Reportés	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement (002)	0 €	8 435,62 €	8 435,62 €
Section d'investissement (001)	0 €	18 370,57 €	18 370,57 €

Résultats de clôture 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	319 627,19 €	327 718,92 €	8 091,73 €
Section d'investissement	1 815,60 €	24 124,38 €	22 308,78 €
Total	321 442,79 €	351 843,30 €	30 400,51 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	0 €	0 €

4. RATIOS FINANCIERS

RATIOS	Valeurs CA 2024
Nombre d'habitants au 01/01/2024	10 627
Dépenses réelles de fonctionnement/population	29,60 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	30,04 €
Dépenses d'équipement brut/population	0,17 €
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	98,51%
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,55%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,57%